

***La conciliation travail-famille : de la théorie à la pratique***

**La MRC des Maskoutains donne le ton et adopte  
une Déclaration en faveur de la Famille**

**Saint-Hyacinthe, le 16 avril 2012** – Avait lieu plus tôt aujourd’hui la signature officielle d’une ***Déclaration en faveur de la famille*** par le préfet de la MRC des Maskoutains, madame Francine Morin, en présence de représentants de la Commission permanente de la famille et des partenaires de la MRC dans ce projet, soit la Chambre de commerce et de l’industrie Les Maskoutains, le ministère de la Famille et des Aînés et la CRÉ Montérégie-Est. Souhaitant favoriser l’émergence d’un préjugé favorable à la conciliation travail-famille (CFT) dans la région et ainsi aider les travailleurs et les employeurs à créer un milieu de vie propice à la famille, la MRC des Maskoutains passe à l’action et adopte la première déclaration du genre au Québec.

« En signant une telle Déclaration, nous nous engageons résolument envers les travailleurs-parents et les proches aidants de la région qui doivent jongler avec leurs nombreuses responsabilités familiales et professionnelles », de déclarer M<sup>me</sup> Morin. « Par ce geste, la MRC des Maskoutains donne le ton, **s’affiche officiellement comme région favorable à la famille** et invite les intervenants concernés par les enjeux de la conciliation travail-famille – notamment les services aux familles, les employeurs et les municipalités – à mettre en place des moyens d’action et des mesures appropriées visant à aider nos familles à atteindre ce difficile équilibre travail-famille et à inciter d’autres familles à choisir le territoire de la MRC des Maskoutains comme milieu de vie pour s’épanouir. »

**Un plan d’action et des mesures concrètes pour les familles**

Consciente de l’évolution de la réalité des familles et du milieu du travail, la MRC des Maskoutains a élaboré – dans le cadre du projet Conciliation travail-famille qui découle de la *Politique de la famille* qu’elle adoptait en 2007 – un plan d’action visant à mettre en œuvre diverses mesures en faveur de la famille et de la parentalité.

Outre la *Déclaration en faveur de la famille*, ces mesures comprennent des groupes de discussions avec les employeurs, un sondage en ligne réalisé auprès des employés, une pochette d’information destinée aux employeurs et aux organisations, une **Certification conciliation travail-famille à l’intention des entreprises régionales**, la création d’une *Journée de la famille en entreprise*, et prochainement, la tenue d’une Journée de mobilisation régionale en CTF/transport collectif. La MRC souhaite ainsi contribuer à la **concrétisation de cette conciliation** si nécessaire dans la société actuelle.

### **Un équilibre encore difficile à atteindre**

Selon Statistique Canada, en 2010, le nombre moyen d'heures par semaine consacrées aux soins d'un enfant était de 50,1 heures pour les femmes et de 24,4 heures pour les hommes. Quant aux soins prodigués à un proche, 61 % de ces soins l'étaient, la plupart du temps, par un travailleur à temps plein. En outre, selon le Regroupement des organismes montréalais d'aidants naturels, il y aurait en Montérégie près de **97 000 personnes** qui remplissent le rôle d'aidants naturels. Il s'agit là d'un lourd fardeau, tant pour les employés que pour les employeurs, entraînant son lot d'absentéisme, de stress et d'anxiété.

« Nous vivons des changements sociaux importants. Le vieillissement de la population, les valeurs de la génération montante, la concurrence plus vive pour une main-d'œuvre qualifiée font en sorte que les mesures de conciliation travail-famille sont devenues des incontournables, tant pour les employeurs que pour les travailleurs », d'ajouter madame Nicole Laverrière, directrice générale de la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains et promoteur du projet.

### **La conciliation travail-famille, l'affaire de tous**

Les acteurs socio-économiques de la région maskoutaine sont ainsi appelés à envisager des mesures possibles dans leur secteur d'activité (horaires flexibles, télétravail, banque d'heures, etc.) afin de faciliter cette conciliation pour les employés. « En témoignant publiquement de sa culture organisationnelle en faveur de la parentalité et de la famille, chaque acteur crée un contexte où les familles se sentent appuyées et reconnues. Le but de cet exercice est de faire connaître à la population du Québec notre préjugé favorable envers les employés qui doivent concilier le travail et la famille », d'expliquer la présidente de la Commission permanente de la famille de la MRC des Maskoutains et maire de Saint-Valérien-de-Milton, madame Raymonde Plamondon.

La *Déclaration en faveur de la famille* est d'envergure régionale et a été adoptée par le conseil des maires de la MRC des Maskoutains. Elle a été rendue possible grâce à une subvention du ministère de la Famille et des Aînés accordée dans le cadre du Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille. Toutes les municipalités de la région sont invitées à cosigner le document.

### **À propos de la MRC des Maskoutains**

Créée en 1981 par le gouvernement du Québec, la MRC des Maskoutains a pour responsabilité première l'aménagement et la planification de l'utilisation de son territoire, qui englobe 17 municipalités de la Montérégie. C'est également elle qui élabore et met à jour le schéma d'aménagement et qui dispense les services d'évaluation foncière et de gestion des cours d'eau aux municipalités constituantes de son territoire. De plus, par l'entremise de son Conseil, elle s'acquitte de différents mandats d'intérêt régional.

Pour en savoir plus, visitez le [www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca)

-30-

### **Pour toute information, communiquez avec :**

Mylène C. Archambault  
Chargée de projet Conciliation travail-famille,  
MRC des Maskoutains  
450 464-3160 • [travail-famille@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:travail-famille@mrcmaskoutains.qc.ca)